

CONFEDERATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES INDEPENDANTES DU BENIN

(COSI-BENIN)

A

Madame le Ministre du Travail et de la Fonction Publique

CAHIER DE DOLEANCES ADRESSE AU GOUVERNEMENT AU TITRE DE 2021

A l'occasion de la fête internationale du travail célébrée chaque année, les Organisations Syndicales des Travailleurs présentent les problèmes de leurs mandants au gouvernement. Tous les ans, la COSI-BENIN satisfait à cette exigence. Loin d'être une formalité ou un moment de fête, cette célébration constitue pour la COSI-BENIN une occasion pour passer en revue les problèmes des travailleurs et les défendre devant le gouvernement en vue de leur satisfaction. Le présent cahier de doléances de la COSI-BENIN s'inscrit donc dans ce cadre.

Il se présente ainsi qu'il suit :

- Augmentation de l'indice salarial des agents de l'Etat à hauteur de 25% compte tenu de la forte pression fiscale, de la cherté de la vie et de la baisse du pouvoir d'achat;
- Augmentation du SMIG à hauteur de 25% et la prise d'actes subséquents afin d'hiérarchiser les salaires;

- Mise en œuvre effective de l'avancement automatique et le paiement de tous les agents de l'Etat à l'indice réel;
- Exonération des travailleurs du paiement de la TVA sur la tranche sociale des factures d'électricité et d'eau pour alléger leurs charges;
- Transmission effective des actes des agents de l'Etat parus depuis des mois et en souffrance au Ministère du Travail et de la Fonction Publique aux structures compétentes du Ministère de l'Economie et des Finances en vue de la jouissance de l'effet financier;
- Bilan des quinze (15) milliards de rappels promis aux agents de l'Etat par le gouvernement et le paiement effectif de tous les rappels dus aux travailleurs ;
- Relecture des lois ci-après ayant consacré la restriction de l'exercice du droit syndical :

loi N°2017-05 du 29 août 2017 fixant les conditions et la procédure d'embauche, de placement de la main-d'œuvre et de résiliation de contrat en République du Bénin, loi N°2015-18 du 1^{er} septembre 2017 portant Statut Général de la Fonction Publique, loi N°2018-34 du 05 octobre 2018 modifiant et complétant la loi N°2001-09 du 21 juin 2002 portant exercice du droit de grève en République du Bénin ;

- Règlement des problèmes administratifs et financiers liés à la gestion de la carrière des agents de l'Etat des ministères et institutions de notre pays;
- Elaboration, actualisation et mise en œuvre des plans de formation au niveau des différents ministères avec l'implication des responsables syndicaux ;
- Organisation régulière et à bonne date des formations continues au profit des agents de l'Etat des différents ministères et institutions en vue du relèvement de leur niveau et de la qualité de leurs prestations;
- Prise des décrets et arrêtés d'application de la loi portant Statut Général de la Fonction Publique au profit des agents des collectivités locales;
- Adoption du décret portant cadre juridique d'emploi des administratifs et techniciens de la justice;
- Adoption du décret portant statuts particuliers des corps des personnels de la santé;
- Signature du décret portant revalorisation de l'indemnité de logement du personnel paramédical et administratif du Ministère de la Santé et du CNHU/HKM;
- Reprise de la démocratie universitaire à travers l'organisation des élections des différents responsables dans les Universités publiques du Bénin ;

- Annulation des différentes lettres circulaires portant ouverture de postes pour les différents corps des enseignants du supérieur;
- Mettre un terme à la précarité de l'emploi consacré par l'aspiranat et autres et recruter des agents de l'Etat pour une durée indéterminée;
- Subvention de l'Etat aux établissements privés d'enseignement, conformément aux dispositions de la loi N°2003-17 du 11 novembre 2003 et à la recommandation du 1^{er} forum sur le secteur de l'éducation;
- Signature effective du contrat à durée indéterminée au profit des enseignants agents contractuels de l'Etat de la promotion 2016 et des agents de santé de la promotion 2014;
- Signature des arrêtés correctifs de mise en formation des enseignants ACE de la promotion 2008 et ceux devant consacrer le démarrage de la formation des enseignants ACE des promotions 2012 et 2014;
- Réintégration des enseignants ACE de la promotion 2008 radiés à l'issue de l'évaluation diagnostique dans les effectifs de la fonction publique;
- Reclassement des agents de l'Etat partis en formation hors plan ;
- Prise en charge sanitaire des agents de l'Etat retraités affiliés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS);
- Régularisation de la situation administrative et financière des agents de l'Etat précédemment affiliés à la CNSS et reversés au Fonds National de Retraite (FNRB).

Nous vous souhaitons une bonne réception du présent cahier de doléances et espérons que vous en ferez un bon usage.

Bonne fête de travail à vous.

NB : Ci-joint une clé USB contenant ces doléances

Fait à Cotonou, le 30 Avril 2021

e Secrétaire Géle Secrétaire Général

NOT CHADARE